

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 JANVIER 2014

8/4 – LA BOURSE LOCALE D'AIDE AUX PROJETS (BLAP)

Le développement de la « citoyenneté » est au cœur du projet éducatif mené par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Il s'agit en outre d'aider les Monsois, âgés de 14 à 25 ans, à entreprendre et développer des projets.

Afin de renforcer cet accompagnement, une aide aux projets dénommée « BLAP » (Bourse Locale d'Aide aux Projets) a été créée en 2012 en partenariat avec l'OMJC (Observatoire des Mutations de la Jeunesse et de la Citoyenneté).

La Bourse Locale d'Aide aux Projets est un outil d'aide au financement de petits projets (plafond de l'aide fixée à 200 €). Les projets d'animation locale, portés par des jeunes agissant au sein de leur environnement proche (quartier, structures d'accueil...) sont éligibles.

La Bourse Locale d'Aide aux Projets s'inscrit en complémentarité des dispositifs existants. Aujourd'hui, le Point Information Jeunesse (PIJ) pilote l'ensemble des aides aux projets dédiées aux jeunes : le Comité Local d'Aide aux Projets, le Coup de Pouce Citoyen et la Bourse Locale d'Aide aux Projets. Cette dernière est portée conjointement par le PIJ et l'association OMJC.

Les projets soutenus depuis 2012, dans le cadre de la Bourse Locale d'Aide aux Projets, ont été sélectionnés par un comité d'attribution constitué d'acteurs locaux (Azimuts, Centre Social Imagine...) auxquels sont associés la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le CCAS. Les porteurs de projet sont invités à s'investir de manière volontaire dans toutes les démarches liées au projet et à constituer le dossier de présentation qu'ils défendent devant le comité d'attribution.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire pour une année la convention partenariale entre la Ville et l'association OMJC pour l'attribution d'une subvention au projet de Bourse Locale d'Aide aux Projets,

- verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association OMJC pour le financement des projets 2014 portés par les jeunes Monsois,

- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice 2014, à l'article fonctionnel 92422, compte nature 6574.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.